

الدورة: الاستدراكية	امتحانات البكالوريا الامتحان الجهوي - أحرار -	المملكة المغربية وزارة التربية الوطنية و التعليم العالي و تكوين الأطر و البحث العلمي قطاع التربية الوطنية
مدة الإجازة: ساعة و نصف	المادة : القانون	
المعامل : 1	المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الأكاديمية الجهوية للتربية و التكوين جهة فاس - بولمان
السنة الدراسية: 2010/2009	الشعبة : علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	

La société «PRODHYG» SA est spécialisée dans la fabrication de produits d'hygiène destinés pour le marché national. Pendant votre stage dans cette société on vous charge du traitement de deux dossiers. Le premier est en rapport avec la fiscalité de l'entreprise. Le second en rapport avec la législation du travail.

Première partie : Droit fiscal

(12 points)

Dossier I : l'impôt sur le revenu

M.FALAH est employé dans la société «PRODHYG» SA. De son bulletin de paie, établi pour le mois de mars 2010, on tire les renseignements suivants :

Date d'embauche	01/09/2003
Situation familiale	Marié
Enfants à charge	3
Salaire de base	8 000 DH
Heures supplémentaires	570 DH
Primes d'ancienneté	à déterminer
Prime de logement	750 DH
Indemnités de transport justifiées	450 DH
Prélèvements à titre de cotisations	à déterminer
Retenue sur salaire de la mensualité de mars pour le remboursement du prêt concernant l'acquisition d'un logement à titre d'habitation principale	2 750 DH dont 735,25 DH d'intérêts

Annexe

<ul style="list-style-type: none"> Barème mensuel de l'IR <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranches de salaire net imposable</th> <th>Taux IR (%)</th> <th>Somme à déduire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 - 2 500,00</td> <td>0%</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>2 500,01 - 4 166,67</td> <td>10%</td> <td>250,00</td> </tr> <tr> <td>4 166,68 - 5 000,00</td> <td>20%</td> <td>666,67</td> </tr> <tr> <td>5 000,01 - 6 666,67</td> <td>30%</td> <td>1 166,67</td> </tr> <tr> <td>6 666,68 - 15 000,00</td> <td>34%</td> <td>1 433,33</td> </tr> <tr> <td>15 000,00 et plus</td> <td>38%</td> <td>2 033,33</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Déductions pour frais professionnels : 20% du SBI avec un plafond mensuel de 2 500 DH. Déductions des intérêts : Les intérêts relatifs au remboursement des prêts pour acquisition du logement à titre d'habitation principale sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net imposable avant déduction de ces intérêts. 	Tranches de salaire net imposable	Taux IR (%)	Somme à déduire	0 - 2 500,00	0%	0,00	2 500,01 - 4 166,67	10%	250,00	4 166,68 - 5 000,00	20%	666,67	5 000,01 - 6 666,67	30%	1 166,67	6 666,68 - 15 000,00	34%	1 433,33	15 000,00 et plus	38%	2 033,33	<ul style="list-style-type: none"> Taux de la prime d'ancienneté <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranches d'années</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Après deux ans de service</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Après cinq ans de service</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Après douze ans de service</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Après vingt ans de service</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Après vingt cinq ans de service</td> <td>25%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Cotisations salariales <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>Taux</th> <th>Base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CNSS</td> <td>4,29%</td> <td>Salaire brut imposable plafonné à 6 000 DH / mois</td> </tr> <tr> <td>CNSS (AMO)</td> <td>2%</td> <td>Salaire brut imposable</td> </tr> <tr> <td>CIMR</td> <td>6%</td> <td>Salaire brut global</td> </tr> <tr> <td>Assurances Al Wataniya (Assurance- groupe)</td> <td>2%</td> <td>Salaire brut global</td> </tr> </tbody> </table>	Tranches d'années	Taux	Après deux ans de service	5%	Après cinq ans de service	10%	Après douze ans de service	15%	Après vingt ans de service	20%	Après vingt cinq ans de service	25%	Organisme	Taux	Base	CNSS	4,29%	Salaire brut imposable plafonné à 6 000 DH / mois	CNSS (AMO)	2%	Salaire brut imposable	CIMR	6%	Salaire brut global	Assurances Al Wataniya (Assurance- groupe)	2%	Salaire brut global
Tranches de salaire net imposable	Taux IR (%)	Somme à déduire																																															
0 - 2 500,00	0%	0,00																																															
2 500,01 - 4 166,67	10%	250,00																																															
4 166,68 - 5 000,00	20%	666,67																																															
5 000,01 - 6 666,67	30%	1 166,67																																															
6 666,68 - 15 000,00	34%	1 433,33																																															
15 000,00 et plus	38%	2 033,33																																															
Tranches d'années	Taux																																																
Après deux ans de service	5%																																																
Après cinq ans de service	10%																																																
Après douze ans de service	15%																																																
Après vingt ans de service	20%																																																
Après vingt cinq ans de service	25%																																																
Organisme	Taux	Base																																															
CNSS	4,29%	Salaire brut imposable plafonné à 6 000 DH / mois																																															
CNSS (AMO)	2%	Salaire brut imposable																																															
CIMR	6%	Salaire brut global																																															
Assurances Al Wataniya (Assurance- groupe)	2%	Salaire brut global																																															

الدورة : الاستدراكية 2010/2009	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	- علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Travail à faire :

Compte tenu des renseignements concernant le salarié M. FALAH ainsi que des informations figurant sur l'annexe,

1. Au titre du mois de mars 2010, calculer (dans un tableau) pour le salarié M. FALAH : 5.50 points
 - a. Le salaire brut global ;
 - b. Le salaire brut imposable ;
 - c. Le salaire net imposable ;
 - d. Le montant de l'impôt sur le revenu dû.
2. Préciser l'obligation de la société « PRODHYG » SA en ce qui concerne le recouvrement de l'IR dû par ses salariés. 0.5 point

Dossier II : Impôt sur les sociétés

La société «PRODHYG» SA, met à votre disposition les informations suivantes relatives aux exercices 2008 & 2009.

Document :

<i>Exercice comptable 2008</i>	
➤ Impôt sur les sociétés :	250 000 DH
➤ Cotisation minimale :	97 000 DH
<i>Exercice comptable 2009</i>	
➤ Résultat comptable avant impôt :	450 000 DH
➤ Chiffre d'affaires (HT) :	3 000 000 DH
➤ Cadeaux à la clientèle ne comportant pas le sigle de la société :	20 000 DH
➤ Produits financiers (HT) dont 18 000 DH de dividendes reçus :	180 000 DH
➤ Produits accessoires (HT) :	24 000 DH

Travail à faire :

1. Déterminer le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice 2008 0.5 point
2. Calculer le montant de chaque acompte provisionnel payé en 2009 0.5 point
3. Calculer pour l'exercice 2009 :
 - a. Le résultat fiscal ; 1 point
 - b. Le montant de la cotisation minimale ; 1 point
 - c. Le montant de l'IS théorique ; 1 point
 - d. En déduire l'impôt dû pour l'exercice 2009. 1 point
4. Compte tenu des acomptes versés en 2009, procéder à la régularisation de l'impôt dû. 1 point

الدورة : الاستدراكية 2010/2009	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Deuxième partie : Droit de travail

(8 points)

Document : Lettre de licenciement

«PRODHYG» SA	Fès le 30/04/2010
Objet : Lettre de licenciement	A Monsieur Kassissou Mohamed 7, Avenue Cedres Narjiss Fès
Monsieur,	
Suite à des considérations d'ordre sociales et humaines, nous avons perdu la période d'attente avant d'être contraint de prendre des mesures de compression du personnel que les faits et les circonstances ont rendu inévitables.	
Malheureusement après plusieurs tentatives de redressement de la situation et vu que la concurrence devient de plus en plus acharnée, nous sommes forcés de nous priver de vos services de représentant commercial de la société et ce à partir du 01/06/2010, date de <u>résiliation du contrat de travail</u> que nous avons établi avec vous en bonne et due forme le 02/01/2000.	
Il vous sera remis :	<ul style="list-style-type: none"> • le <u>certificat de travail légal</u> • l'indemnité de congé payé • l'indemnité de licenciement
Tout en restant à votre disposition pour toute autre action pouvant vous faciliter la recherche d'un autre emploi, nous vous prions de bien vouloir accepter nos considérations.	
	Chef de service du personnel Alami Mohammed

Travail à faire:

1. Définir les expressions soulignées dans le document. 2 points
2. D'après la lettre de licenciement, que pouvez-vous conclure sur la nature du contrat qui relie la société à M. Kassissou. Préciser notamment s'il s'agit d'un CDD ou d'un CDI ? Justifier. 1 point
3. Le licenciement de Mr Kassissou est-il légal ? Justifier. 2 points
4. Montrer que le délai de préavis a été observé par l'employeur ? 1 point
5. Citer deux droits dont peut bénéficier le salarié pendant ce délai de préavis ? 2 points